

SIGNALISATION ROUTIÈRE LES PANNEAUX EN VILLE



INTERDICTIONS



Interdiction de
faire demi-tour



Stationnement
à alternance
semi-mensuelle



Stationnement
payant avec
parcmètre



Arrêt et
stationnement
interdits



Sens
interdit



Priorité à ceux venant
dans l'autre sens



Avertisseur
sonore interdit



Interdiction
aux véhicules
de plus 5,5 T

OBLIGATIONS



Chemin
obligatoire pour
les piétons



Piste obligatoire
pour les cycles



Voie réservée
aux bus



Voie réservée
aux tramways



Tourner à droite
à la prochaine
intersection



Tourner à
droite avant le
panneau



Tout droit ou
à gauche à
la prochaine
intersection



Fin de piste
obligatoire pour
cycles

DANGER ET INTERSECTION



Ralentisseur de type dos d'âne



Traversée de voies de tramway



Endroit fréquenté par des enfants



Débouché de cyclistes



Débouché sur un quai ou une berge



Circulation dans les deux sens



Passage pour piétons



Giratoire annoncé

PANNEAUX TEMPORAIRES (FOND JAUNE)



Chaussée glissante



Travaux



Accident



Chaussée rétrécie

ZONES SPÉCIFIQUES



Zone de rencontre limitée à 20 km/h



Zone piétonne



Station pour véhicules en autopartage



Double sens cyclable



Zone de stationnement interdit



Voie verte



Piste cyclable conseillée et réservée aux 2 roues



Zone où la vitesse est limitée à 30 km/h

FLASHÉZ-MOI !



association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE
www.preventionroutiere.asso.fr

ASSURANCE
PRÉVENTION
Ensemble agir, chaque jour prévenir
www.assurance-prevention.fr